

TELEALARME

Pièces à fournir pour l'instruction du dossier :

- Les coordonnées du médecin traitant (**obligatoire**)

- Dernier avis d'imposition (photocopie)

- Coordonnées des personnes qui détiennent les clefs et de celles que vous souhaitez voir prévenir en cas d'incident (**il est obligatoire qu'au moins une personne possède les clefs proche du domicile**)

- RIB (pour le paiement par prélèvement automatique)

Informations :

- Une ligne téléphonique est nécessaire pour la mise en place de la téléalarme

- Les frais d'installation sont gratuits et le branchement est effectué par l'installateur de la Société Mondial Assistance sur rendez-vous

- L'abonnement est de **9.53 €** par mois, le barème de participation est établi en fonction des ressources

**L'instruction du dossier se fait au service
Bel âge ou à domicile sur rendez-vous avec
Adelaide Munera au 01 49 57 78 65**

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.